

population des pays voisins put fournir la matière de quelques échanges. On fait dériver le nom de *Lucerne* d'un Phare, qu'on suppose avoir été établi au haut d'une Tour très-ancienne, bâtie au milieu des eaux. Quelle que puisse être l'antiquité de la ville de *Lucerne*, elle doit vraisemblablement ses premiers accroissemens au Monastere (2), fondé, en 695, soumis dans le siècle suivant par Pepin, Roi de France, à l'Abbaye de Murbach, en Alsace, & converti, en 1455, en un Chapitre de Chanoines, à la tête duquel est aujourd'hui un Prévôt mitré.

A mesure que *Lucerne* s'étendit sur les deux rives de la *Russe*, on établit des ponts pour réunir les différens quartiers : c'est une singularité, que, dans une ville d'une étendue médiocre, il se trouve trois ponts, couverts pour l'usage des gens à pied, l'un de 500, un autre de 316, & le troisième de 176 pas géométriques.

La ville (3) de *Lucerne* est généralement belle & bien bâtie, mais elle n'est pas peuplée à proportion de son étendue, elle le seroit, sans doute, si le commerce y fleurissoit davantage, & si les habitans profitoient de sa situation avantageuse. *Lucerne* fut autrefois beaucoup plus peuplée, & même très-commerçante. C'est le grand passage pour l'Italie par le mont *Gotthard*. Les marchandises, qui ont traversé les Alpes sur des bêtes de charge, se déposent à *Lucerne*, & sont ensuite transportées par la rivière de *Russe*, l'*Are* & le *Rhin*, jusques dans l'Océan. La *Russe* sépare la ville en deux parties, d'une grandeur inégale, & ces deux parties sont jointes l'une à l'autre par les trois ponts dont j'ai parlé, & par un quatrième qui n'est pas couvert, c'est celui qui est sur la *Russe*, & sur lequel passent les voitures; c'est là où l'on se promène du matin au soir. Des trois autres ponts; les deux grands & le petit sont couverts & ornés de tableaux. Ceux du pont de la Cathédrale représentent l'*Histoire sainte*, ceux du second pont, appelé le pont de la Chapelle, l'*Histoire de la Suisse*, accompagnée d'assez bons vers allemands, enfin les tableaux du troisième & du plus petit des ponts couverts représentent la danse des morts, peinte par le célèbre Caspar *Meglinger*, de *Lucerne*. Ils sont pareillement accompagnés de

vers allemands. Ces ponts servent de promenade ordinaire aux habitans, & font un des ornemens de la ville par la variété des objets qui s'offrent à la vue, tant du côté de la ville que de celui du lac, dont les rives (*) sont ornées par de jolies maisons de campagne, & par une chaîne de montagnes, qui fait le commencement des Alpes; ce qui forme une perspective diversifiée & assez agréable.

Les armes de la ville de *Lucerne* sont parti d'argent & d'azur.

Il y a dans *Lucerne* plusieurs beaux édifices publics qui méritent d'être vus. Nous allons en donner quelques détails.

L'Eglise Collégiale de *S. Léger* est à l'extrémité orientale de la ville, près du bord du lac. L'on y voit un jeu d'orgues magnifique; on y remarque aussi le carillon des cloches qui se trouvent dans les deux tours dont l'église est comme flanquée, & qui offrent à l'oreille une harmonie admirable. Cette église est somptueuse & richement ornée. Le trésor renferme des pièces de grand prix. Le Prêtre *Wighard*, qui fonda en 695 le Monastere de *Lucerne*, seroit bien étonné, s'il revenoit au monde, de voir un bâtiment aussi superbe sur l'emplacement de ce Monastere, qu'il appelloit par modestie dans sa charte, une cabane; *Tugurium* (4).

Le Couvent des *Cordeliers* est un des premiers de l'Ordre par son ancienneté. Il fut fondé l'an 1223 & 1225 par la Comtesse *Gutha*, femme d'un Baron de *Rotembourg*, à la prière même de saint *François*, qui, de retour de ses voyages, rendit visite à cette pieuse Dame dans son château de *Schauenfée*, près de *Lucerne*. *S. François* mourut à *Affise* le 4 Octobre 1226. Son Ordre avoit été approuvé par *Innocent III* en 1215, & confirmé par *Honorius III* en 1225. Dans l'église des *Cordeliers* de *Lucerne* sont peints tous les drapeaux que les braves *Lucernois* ont gagné dans les guerres helvétiques. On y voit une bibliothèque, précieuse en manuscrits & en éditions du quinzième siècle.

Le Collège des ci-devant *Jésuites*, qui est comme le Couvent des *Cordeliers* dans la basse ville, est vaste &

(2) La charte de la fondation de ce Monastere par le Prêtre *Wighard*, frere du Duc *Rupert*, & cousin de *Clovis III*, Roi de France, dont j'ai fait mention à l'article de *Zurich*, spécifie que *Lucerne* portoit d'antiquité ce nom, in quodam loco, qui *Lucerna* ex antiquitate dictus, juxta fluvium qui *Rusa* dicitur, qui de summitate lacu fluit. — L'Empereur *Lothaire I*, dans son diplôme daté de *Straßbourg* le 25 Juillet 840, appelle *Monasterium Luciarum*, le Monastere que son bisayeul le Roi *Pepin* avoit soumis à l'Abbaye de *Murbach* en Alsace. Ce diplôme a été rapporté d'après l'original par *M. Schoepflin*, dans le premier volume de l'*Alsatia Diplomatica*, p. 79. On prononce encore vulgairement dans le Canton d'*Uri*, *Luceren* pour *Lucern*. Cette prononciation doit avoir produit *Luciarum*, qu'on lit dans le Diplôme de *Lothaire*. L'Anonyme de *Muri*, qui écrivoit vers l'an 1150, dit quelque part, (pag. 37, ad Calcem vindictar. actor. Murenf.) DE FAMILIA SANCTI LEODEGARI ECCLESIE LUCERNARIE, & ailleurs (ibidem, p. 24), JUS ECCLESIE DE LUCERNA. On lit *Luceria* dans deux chartes de 1210 & 1256, rapportées par *Dom Herrgott*, (Général. *Hapsburg*. tom. II, p. 212 & 323). Un acte allemand de 1337, publié par le même *Bénédictin* (ibid. p. 656), fut passé à *Luzeren*. *Bochat* a prouvé (Mém. sur l'Hist. anc. de la Suisse, tome III, p. 481), que dans la langue celtique *Luch* ou *Lug* signifioit eau, rivière, & même lac, & que *Cern* désignoit joue, un côté du visage, tête, corne, & qu'ainsi la ville de *Lucerne*, placée à la joue du lac & de la

rivière, l'est aussi à la corne & à la tête. Toutes les acceptions des deux mots celtiques, dont son nom est composé, se réunissent pour le rendre parfaitement assorti à sa situation, soit que les Gaulois disent *Luch-Cern* ou *Lug-Cern*.

(3) L'Etat & les Délices de la Suisse, tome II, p. 353 & suiv. *Leu*, ibidem, tome XII, p. 243-307. *Faesi*, ibidem, &c.

(*) Planché 243.

(4) Ce mot déplaisoit au savant *Maillon* dans ses *Annales* bénédictines; lorsqu'il rapportoit le précis de la charte de *Wighard*. Mais *Tugurium* étoit ici une expression d'humilité: c'étoit l'équivalent de *Casa*; titre qu'on donnoit sous les Rois Mérovingiens & Carlovingiens à tout Monastere. De-là *Casa Dei*, qu'on donnoit aussi à toute église, même à une Cathédrale: (Voyez *Heumann*, *Commentarii de re diplomat. Imp. ac Regum German. T. II*, p. 18. *Norimbergæ*, 1753, in-4°. cum fig.). Il est même étonnant que *Tugurium* ait déplu à *Dom Maillon*, qui dans un autre ouvrage (*) a rapporté un passage d'*Ermenric*, Moine de *Richenau*, dans sa lettre à *Grimold*, Archichaplain de *Louis*, Roi de Germanie, & Abbé de *Saint-Gal*, dans laquelle, après avoir célébré l'exacte discipline de ce Monastere, & les savans que cette Abbaye avoit produits, il finissoit ainsi: Sed quia de omnibus longum est commemorare, vel de vita Sancti Galli, cujus tu Pastor quam optime *Tugurium* possides, & familiam Regis.

(*) *Anale&. Veter.*, p. 421. Paris, 1723, in-fol.

magnifique. L'église en est superbe. Cette année 1784, les Cordeliers ont commencé à enseigner dans ce college. La Bibliothèque mérite l'attention du voyageur. C'est aussi dans ce college qu'est la salle de la Comédie.

Le Couvent des Capucins est hors de l'enceinte de la ville, sur une hauteur assez considérable, dite *Waesemlin*; la Bibliothèque offre des richesses littéraires, depuis que le Pere Michel Wickart, de Zoug, Secrétaire-Général de l'Ordre à Rome, dont nous avons fait l'éloge, l'a enrichie des plus beaux ouvrages de l'Italie.

Il y a aussi à Lucerne le Couvent des Ursulines, dans le quartier le plus élevé de la ville; c'est un bâtiment très-beau & très-vaste. Le Couvent des Clarisses, du Tiers-Ordre de S. François, dit *Im-Bruch*, hors de la basse ville, sur la gauche de la Russe, n'offre que des bâtimens antiques. Mais ce Couvent passe pour être très-riche.

Parmi les édifices publics, la première place est due à l'Hôtel-de-Ville, bâti à l'antique, au bord de la rivière, dans la grande ville. On y montre, entr'autres raretés, la figure du géant dont on trouva les ossemens prétendus sous un vieux chêne en 1577, près du village de *Reyden*, dans le Canton de Lucerne. Suivant les dimensions prises par Félix Plater, fameux médecin & Anatomiste de Bâle, ce géant devoit avoir eu dix-neuf pieds de haut. Ce même Savant donna les dimensions du corps à un Peintre de Bâle, Jean Bock, qui en fit le portrait en 1584. Ce tableau, qu'on voyoit autrefois dans la salle de l'Hôtel-de-Ville avec une longue inscription (5) en latin, a été transporté depuis quelques années au College des Jésuites. Les archives de la République sont à côté de la Maison-de-Ville.

L'Arsenal est très-bien fourni, on y montre l'armure de Léopold, Duc d'Autriche, qui fut tué dans la bataille de Sempach, & diverses dépouilles des armées des Bourguignons. On y voit aussi une grande corde, de la grosseur d'un cable, à laquelle Charles, Duc de Bourgogne, le Téméraire, fit attacher une partie des Suisses qu'il avoit pris à Grandson, pour les faire noyer dans le lac de Neuchâtel. Nous en avons déjà fait mention.

La Tour de l'eau, remarquable par son antiquité, est au milieu à l'endroit où la Russe sort du lac, & tout auprès du pont de la Chapelle. On dit qu'elle seroit anciennement de phare, & qu'on y allumoit de nuit un fanal pour éclairer les bateaux. On prétend même que c'est de-là que Lucerne a tiré son nom & son origine. On y garde le trésor de l'Etat & les drapeaux gagnés par les

Lucernois à Sempach & dans les autres batailles. On y conserve aussi la grande bannière que le Pape Sixte IV donna, en 1469, à la ville, en reconnaissance de son zèle pour la Religion. On y a déposé le grand Sceau de la République, celui de Charles, Duc de Bourgogne, qui est d'or massif, son anneau, & plusieurs autres dépouilles précieuses.

L'Hôpital de la ville est un bâtiment neuf & superbe. Pour ne point être trop prolixes, nous passerons sous silence quelques autres édifices publics, comme la *Monnoye*, les *Magasins*, &c.

Le territoire du Canton de Lucerne est partagé en quinze Bailliages, dont six sont gouvernés par des Membres du petit Conseil, & neuf par les Membres du grand. Nous commencerons par la classe des premiers: la gestion du Bailliage de *Willisau* dure quatre ans, & celle des Bailliages de *Rotembourg*, *Ruffweil*, *Enstlibuch* & *Munster*, qui sont également affectés au petit Conseil, est fixée seulement à deux ans. Les habitans du village de *Merischvanden* (6) ont le droit de se choisir tous les deux ans dans leur assemblée générale un Baillif entre les Membres du petit Conseil de Lucerne; l'Avoyer-Régent est seul excepté de ce choix. Le Baillif de *Willisau* réside au Château de cette ville. Mais les autres Baillifs demeurent à Lucerne, & ils ne s'en absentent que pour le temps où ils sont obligés de tenir leurs séances de Justice. Il en est de même des Bailliages annexés au Grand-Conseil, & qui sont renouvelés tous les deux ans; le Commandant du Château de *Wicken* & l'Inspecteur du lac de *Sempach* sont seuls tenus de résider dans leur local respectif. Tous ces Bailliages, lorsqu'ils vaquent, sont nommés par le scrutin secret le jour de Saint-Jean-Evangéliste.

I. Le Comté (7) de *Willisau*, aujourd'hui Bailliage, a pour limites les Bailliages de *Trachselwald*, d'*Arwangen* & de *Lenzburg*, & la ville de *Zofingen*, qui sont du Canton de Berne; il est encore borné par les Bailliages d'*Entlibuch*, de *Ruffweil* & de *Knutweil*, qui sont du Canton de Lucerne. Ce pays appartenoit anciennement aux Comtes de *Willisau*, qui résidoient au Château de *Hafenbourg* (8), près de la ville de *Willisau*. Il en est fait mention dans les actes de l'Abbaye (9) de *Muri* & du Chapitre de Lucerne. Il en reste une Charte (10), datée de 1245, par laquelle *Walther* (11), Seigneur de *Hafenbourg*, donne à l'Autel de Notre-Dame l'Alfeu du Haut-*Wisfenbuehl*, dépendant de l'*Advocatie* de *Willisau*. Cet acte est muni de deux (12) sceaux.

(5) Rapportée dans le second volume de l'Etat & des Délices de la Suisse, p. 358.

(6) Leu, *ibidem*, tome XII, p. 297, & tome XIII, p. 69, 70.

(7) Le même, *ibidem*, tome XIX, p. 473-480.

(8) Le même, *ibidem*, tome IX, p. 489.

(9) *Adelberg*, Comte de *Hapfburg*, conservoit vers la fin du douzième siècle, un fief au Seigneur *Werner de Willisow*. (*Acta Murenfia*, p. 96, edit. *Koppianæ*).

(10) Conservée dans les archives de la cure de *Willisau*.

(11) Voici l'extrait de cet acte qui nous a été communiqué par M. de *Balthasar*, Trésorier & Conseiller-d'Etat de la République de Lucerne.

Waltherius, Dominus de Hafunburch, omnibus presentem paginam inspecturis omniam rei geste. Noverit presens etas & futura posteritas. Quod nos allodium de advocacia nostra Willisowe, situm in superiori Wisfenbuel, cum Silva que ad nos jure

proprietas spectare dignoscitur. De consensu Henrici Plebani, Ecclesie de Willisowe, filii nostri; Haymonis, Waltheri, & Theobaldi, fratrum suorum, & aliorum puerorum nostrorum, ad Altare Beate Marie Virginis, sub hac forma contulimus ne hec eadem gesta posterit nostri, seu alii impediunt. Presens scriptum sigillis nostris duximus confirmandum Acta sunt hec anno Domini M. CC. XLV.

On trouve dans la Paroisse de *Hergisweil*, Bailliage de *Willisau*, la ferme de *Wisfenbuehl*, dont il est mention dans cette charte.

(12) L'un de ces sceaux est ovale & plus grand que l'autre qui a une forme triangulaire; il offre un homme à cheval, vêtu d'une petite casaque, & ayant la tête couverte d'un long coqueluchon. On lit encore à l'entour du sceau *HASENB.* l'autre sceau est chargé d'une bande, & on lit dans la circonférence: † *STG. DOMINO DE HASENBURCH.* Jean, fils d'*Ulric*, Comte ou Seigneur de *Hafenbourg*, & de *Marguerite*, Comtesse de *Nidau*, Abbé de *Lucel*, dans le Diocèse de *Bâle*, depuis 1349, jus-